



**SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL CSN**



3340, boul. de l'Assomption suite #201  
Montréal, Québec – H1N 3S4  
Téléphone : (514) 252-0583  
Courriel : info@snee.qc.ca

**Vendredi, 14 juillet 2017**

**À tous les membres du Syndicat National des Employées et Employés  
de la Commission scolaire de Montréal (C.S.N.)**

**Objet : Firme privée dans nos écoles pour le ménage d'été**

Nous avons appris que la CSDM fait appel au secteur privé pour accomplir le ménage d'été dans certaines écoles sous prétexte de manque de personnel sur la liste de priorité d'embauche des ouvriers d'entretiens classe II

Tout d'abord nous ne sommes pas d'accord avec cette démarche et nous demandons à tout le personnel syndiqué SNEE de nous signaler l'utilisation du privé à votre comité exécutif du SNEE.

Ensuite, dans votre plan de classification, il est indiqué que certaines tâches peuvent être exercées avec d'autres personnes salariées et par la convention collective une personne salariée est définie par une personne couverte par le certificat d'accréditation. De plus, il n'est jamais nullement indiqué de faire la gestion du personnel, rien ne nous oblige d'accepter de diriger ou former des personnes engagées par notre plus grande ennemie... La sous-traitance. Vous n'avez pas à donner des directives à un employé du privé ni leur montrer le travail à faire ni à acquiescer à leurs demandes. Dites-leur de consulter leurs patrons ou la direction de l'école.

Nous demandons aussi à tous les temporaires de nous aviser s'ils ne travaillent pas et pourquoi : non-disponibilité, ne reçoit pas d'appel, etc.

Nous déplorons la gestion qui a été faite de la part de la CSDM sur la façon de traiter le recrutement. Un processus qui n'a pas été prévu d'avance! Il s'agissait d'une chance pour la relève de travailler avec les plus anciens durant la période estivale et d'apprendre les rudiments du métier. Le renflouement de la liste prioritaire d'embauche n'aura pas lieu cette année, malgré les nombreux postes restant lors de la séance de placement de juin dernier. Tout ça par manque de personnel au sein du recrutement, par manque de temps, et de budget ou, est-ce un moyen détourné de la part de la CSDM pour ouvrir grandes les portes à la sous-traitance.

Pourquoi engager de la sous-traitance au bas de l'échelle, pourquoi ne pas régler le problème à la source et engager le privé au service de recrutement afin d'accélérer ce processus?

Un été gâché pour notre future relève.

La sous-traitance touche à nos droits et nous allons prendre tous les moyens légaux pour la contrer. S'il vous plaît faire circuler l'information et signaler au SNEE tout problème.

Syndicalement Camarade,

Votre Président

Rémi Desrosiers